



Païement d'indemnités de licenciement

Par **ths**, le **17/05/2012** à **21:31**

Bonjour,

Une fédération ADMR peut-elle obliger un président d'association locale qu'elle a destitué, à payer de sa poche les indemnités de licenciement d'une salariée qu'il a licenciée (de façon sans doute irrégulière) ?

Par **pat76**, le **18/05/2012** à **15:11**

Bonjour

C'est l'association qui a licencié une salariée, donc c'est l'association qui paie l'indemnité de licenciement.

Le président, même s'il a commis une erreur n'a pas à payer l'indemnité de licenciement personnellement.